

« Les disparus de Mourmelon »

Histoire d'une faillite judiciaire ou la justice incapable

Gil DENIS – Mars 2004

Mon frère Patrice fait partie des « disparus de Mourmelon » : en août 1985, il n'a plus donné signe de vie alors qu'il se rendait à Mourmelon pour un week-end. Il n'était pas militaire dont pas déserteur...

L'enquête et les analyses ADN ont montré que des éléments pileux lui appartenant avaient été retrouvés dans le véhicule de Pierre Chanal. C'est un des éléments à charge important ayant entraîné le renvoi en Cours d'Assises de Pierre Chanal pour séquestration et assassinat. C'est également le cas pour deux autres jeunes disparus.

Plus de 18 années se sont écoulées entre la disparition de Patrice et l'ouverture du procès de Pierre Chanal le 14 octobre 2003. Pierre Chanal s'est suicidé dans la nuit du 14 au 15 octobre 2003.

Même si l'enquête sur cette affaire était difficile, ce délai excessif et l'épilogue du procès montrent surtout la faillite de la Justice (doutes du caractère criminel des disparitions, insuffisance ou manque de continuité des moyens, refus de considérer qu'il s'agissait d'une même série criminelle, incompétence et négligence de certains magistrats, etc.)

Ces défaillances et ces fautes sont vraisemblablement à l'origine des non-lieux prononcés pour cinq des huit disparus. Des informations récentes montrent également que deux cas disparitions survenues à la fin des années 70 pouvaient faire partie de la même série criminelle. Ces deux disparitions ont été purement et simplement ignorées alors qu'elles avaient été porté à la connaissance des magistrats instructeurs par les services de police.

L'attitude de la Justice a largement contribué à briser la vie des parents des disparus : la perte d'un enfant ne suffisait pas, il fallait aussi que l'Etat français accentue leur détresse à travers le peu d'intérêt qu'il portait à ces crimes et à la découverte de la vérité, et par le mépris qu'il portait aux victimes.

J'ai décidé d'écrire ce témoignage en octobre 2003 pour mettre mes idées au clair et partager les sentiments que j'ai éprouvé depuis 1985. Une partie de ce texte correspond à ce que j'avais l'intention de dire au moment où je serais appelé à la barre pendant le procès d'Assises. Ce témoignage comprend les éléments suivants :

- La disparition de Patrice à Mourmelon2
- 18 années d'attente, de souffrance et de désillusions pour la famille Denis3
- Se faire justice.....5
- En parler aux enfants6
- Le procès raté du mois de mai 20037
- L'ouverture du procès au mois d'octobre 20039
- Une demi-journée pour connaître la personnalité de Pierre Chanal..... 11
- Les relations avec les autres familles de disparus 12
- Le suicide de Pierre Chanal..... 13
- La question de la culpabilité de Pierre Chanal..... 15
- L'attitude de l'armée..... 18
- Le rôle ambigu des médias 19
- Retour à la maison et nouveaux contacts avec les médias 21
- Pour ne pas en rester là..... 22
- Est-ce la fin de l'affaire des disparus des Mourmelon ? 25

La disparition de Patrice à Mourmelon

Mon frère Patrice n'a plus donné signe de vie à partir du vendredi 23 août 1985. La dernière personne à l'avoir vu vivant est monsieur Jacquier, un collègue de formation, qui l'a déposé à la sortie de Châlons-sur-Marne.

Patrice avait l'intention de faire du stop pour gagner le camp militaire de Mourmelon : il devait participer à la campagne de lancement de fusées expérimentales des clubs aérospatiaux. En tant que membre de club, il avait déjà participé au mois de juillet 1985 au même endroit à une manifestation identique : il faisait partie des équipes de l'Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse (ANSTJ) qui assuraient l'organisation des lancements.

J'ai vu mon frère pour la dernière fois dans le courant du mois de juillet 1985. C'était à Paris, nous assistions ensemble à un concert de rock au palais des sports de Bercy.

Je venais de terminer mes études avec mon diplôme d'ingénieur en poche et, en temps normal, j'aurais dû le rejoindre pour participer moi-même à ces deux campagnes de lancement. Mais, cette année-là, je devais effectuer mon service militaire et j'étais incorporé le 1^{er} août à Salon de Provence pour faire mes classes.

C'est là que j'ai appris par mes parents la disparition de Patrice, lorsque l'alerte a été donnée le mardi matin par l'école de Télécommunications qu'il avait intégré et qui a signalé qu'il n'avait pas assisté aux cours après le week-end. Je n'ai jamais pensé un seul instant qu'il pouvait s'agir d'une fugue. C'était soit un accident soit...

Grâce à l'intervention du Centre National d'Etudes Spatiales (organisateur de la campagne de lancements à Mourmelon) auprès des autorités militaires, j'ai pu quitter la base aérienne de Salon-de-Provence et rentrer en train chez mes parents, en région parisienne. Les premières vérifications ayant été effectuées auprès de la police, des pompiers et des hôpitaux, leur inquiétude grandissait.

Entre-temps, les responsables de l'ANSTJ avaient pris contact avec les membres de l'association restés sur place à Mourmelon, pour assurer le repli du matériel après les campagnes de lancement, et leur demandaient de démarrer des recherches. Ils avaient également réussi à reconstituer une équipe pour repartir sur place et organiser une battue.

C'est ainsi que, une semaine après la disparition de Patrice, le vendredi 30 août, je me suis retrouvé à Mourmelon avec ce petit groupe d'amis, inquiets mais prêts à faire le maximum pour retrouver Patrice. Je n'oublierai jamais la mobilisation des membres de l'association au moment de cette recherche, qu'il s'agisse des personnes qui étaient déjà sur place ou de celles qui nous ont rejoint spécialement.

Dans ce genre de situation, la présence et le soutien d'amis aide à surmonter l'épreuve. J'ai beaucoup de reconnaissance envers toutes ces personnes. Aujourd'hui, près de vingt années après, même si certains sont décédés, je pense toujours à eux et les souvenirs que je garde d'eux incluent les heures passées dans les salles inhospitalières de la caserne de Mourmelon, sur les routes et les chemins de la région, dans les décharges, à l'affût de la moindre bribe de renseignement ou en attendant la sonnerie du téléphone.

Allant à la rencontre des habitants, diffusant des avis de recherche dans les lieux publics, nous avons peu à peu commencé à entendre parler des premiers disparus de Mourmelon. L'hypothèse d'un acte criminel commençait à s'imposer.

Même si nos vies respectives nous ont éloignés les uns des autres, je suis resté en contact avec la plupart d'entre eux, au moins dans le cadre de l'association.

Les recherches ont duré trois jours, sans aucun résultat, sans que l'on ne retrouve aucune trace du passage de Patrice. Je suis rentré à la maison bredouille et déçu. Même si je prenais conscience que les choses allaient être longues et compliquées, je ne me doutais pas à ce moment que mes parents allaient vivre un véritable calvaire pendant 18 ans.

18 années d'attente, de souffrance et de désillusions pour la famille Denis

Mes parents ont cessé de vivre normalement à partir du mois d'août 1985. J'avais vingt-trois ans à l'époque et ma sœur Karine vingt ans.

En réalité, mes parents ont été doublement victimes :

- d'abord parce que leur fils a été assassiné,
- ensuite, parce que la justice n'a pas fait ou mal fait son travail pour élucider ce crime.

Avec le recul, je crois que c'est la seconde raison, la défaillance de la justice, qui est la plus difficile à supporter, parce qu'elle est finalement la plus permanente.

Après les premiers mois de recherche, après avoir vainement vérifié toutes les pistes (y compris celles des radiesthésistes et des témoins les plus fantaisistes prétendant avoir croisé mon frère ici ou là), il était devenu clair que mon frère Patrice était très certainement décédé, victime d'un acte criminel. C'était le scénario le plus probable.

Personne ne savait où était son corps, mais tout le monde se doutait qu'on ne reverrait plus jamais Patrice.

Cela a un été une période très douloureuse pour mes parents, toute notre famille et nos amis. Comme un accident de voiture, c'est extrêmement violent et soudain, mais ensuite, ceux qui restent doivent essayer de faire face.

La vie continue... mais pas comme avant ! Pour mes parents, une seule motivation les a animés à partir de là : ils voulaient à tout prix découvrir ce qui s'était passé, trouver le coupable et le punir. Tout le reste passait au second plan : les amis, la vie professionnelle, etc. Ainsi, ils se sont éloignés de certains de leurs amis, mon père a perdu tout intérêt pour son métier... dans ce genre de drame, on se retrouve nécessairement bien seul.

On prétend qu'avec le temps, les blessures se cicatrisent et que la vie reprend le dessus. Dans le cas de mes parents, ce n'est pas vrai : en permanence, la lenteur de la procédure judiciaire, qui progresse de manière erratique, avec les erreurs et les menaces d'abandon, empêche de faire le deuil. Les déménagements successifs ne changent rien : l'environnement se renouvelle mais ne fait pas oublier ce qu'on a vécu.

Au fil des années, les articles dans la presse, les émissions de télévision, les courriers recommandés arrivant régulièrement dans la boîte aux lettres tout au long de la procédure (notifications, convocations, appels, pourvois en cassation, etc.) mais aussi les faits divers de même nature (pédophilie, enlèvements et disparitions) ont constitué autant d'aiguillons qui maintenaient la plaie grande ouverte.

Les événements jalonnant l'enquête ou, au contrario, l'absence totale de progrès pendant certaines périodes ont constamment ravivé les blessures.

Rien ne remplacera jamais la perte de mon frère, rien ne consolera mes parents. Mais, effectivement, je crois qu'ils ont finalement davantage souffert d'avoir à se battre en permanence pour que la justice se mette en marche, se donne les moyens nécessaires et poursuive l'enquête.

Les échéances annoncées n'ont jamais été respectées, les promesses n'ont pas été tenues. Trop de magistrats se sont succédés, sans souvent se plonger vraiment dans le dossier et sans jamais pouvoir assurer la continuité des efforts.

Cela a atteint un niveau tel que, parmi les nombreux courriers que j'ai conservés, il y a une lettre dans laquelle mes parents remercient le procureur de « ne pas arrêter l'enquête ». C'est ahurissant !

Cette « mal-justice » a joué un rôle majeur dans la détresse de mes parents.

Le mépris affiché vis-à-vis des victimes, c'est aussi quelques déclarations de responsables politiques, qui auraient peut-être mieux fait de se taire :

- L'affaire des disparus de Mourmelon est « une blague tout à fait ridicule », selon Monsieur André Giraud, alors Ministre de la Défense,
- ou « le déséquilibre psychique » de certains jeunes disparus évoqué par son collègue de l'intérieur, Charles Pasqua.

Mes parents se sont battus contre cette attitude pendant près de vingt ans. Aujourd'hui, quoi qu'il arrive, quelles que soient les décisions à venir de la part de la justice, rien ne pourra les empêcher d'en vouloir à la Terre entière.

En ce qui me concerne, depuis le début, j'ai pris le parti d'essayer de continuer à vivre le plus normalement possible. Plus ou moins inconsciemment, j'ai probablement bâti un mur intérieur, suffisamment solide pour protéger le reste de mon existence, avec peut-être comme conséquence une certaine froideur apparente.

En août 1985, à l'époque de la disparition de mon frère Patrice, je sortais de l'école et j'allais entrer dans la vie active. Après mon service militaire, j'ai commencé à travailler chez Matra Espace en septembre 1986. Je me suis marié et ma première fille est née au cours de l'année 1987, la seconde en 1991.

Je me rends bien compte que, pour mes parents, tous ces événements familiaux, qui sont habituellement des moments de bonheur et de fête, ne pouvaient pas ne pas laisser, malgré tout, un goût amer. Il n'était tout simplement pas possible pour eux de vivre pleinement ces instants et de les partager avec les autres membres de la famille : le souvenir de la disparition de Patrice, associé aux soucis et à la colère de voir l'instruction s'enliser, était toujours présent.

Quel que soit l'événement, quelle que soit l'occasion, l'ombre du drame obscurcissait l'horizon et la tristesse était au rendez-vous... Le soir de mon mariage par exemple, je n'ai pas pu m'empêcher de ressentir un sentiment de culpabilité à vouloir mener une vie normale. Est-ce décent ? Avons-nous le droit de vivre heureux, quand nos proches ont subi une telle épreuve ?

Même si les relations avec mes parents ont toujours été bonnes, il n'a pas toujours été facile de vivre cette situation récurrente. A 23 ans, je n'étais certainement pas capable de bien comprendre cela. Ce ne qu'assez récemment que j'ai peut-être acquis la maturité et le recul suffisants pour faire cette analyse.

J'ai pu également avoir longtemps l'illusion que les choses s'arrangeaient avec le temps : la fin de l'instruction, l'approche du procès et les derniers aléas de la procédure, le retour de la pression médiatique m'ont prouvé qu'il n'en était rien.

C'est à peu près de cette manière que j'ai vécu la disparition de mon frère, l'échec de la justice et les conséquences de tout cela sur la vie de mes parents. C'est pour toutes ces raisons que je me sens en droit d'affirmer que ma famille a été doublement victime.

Mon frère Patrice a été assassiné, d'une certaine manière Pierre Chanal a été sanctionné. Mais on a volé la vie de mes parents et, jusqu'à présent, personne n'a payé pour cela.

Se faire justice

Il est impossible de rester serein et de ne pas de révolter contre cette institution judiciaire, qui, au moins dans l'affaire des disparus de Mourmelon, a fait preuve d'inertie et d'inefficacité, de lenteur et de médiocrité.

Dans cette situation d'échec, j'imagine que les parents ou les familles des victimes se sont toutes au moins une fois posés la question de se faire justice elles-mêmes.

En tout cas, j'y ai pensé à plusieurs reprises, soit lorsque l'enquête était totalement enlisée soit à l'occasion d'évènements perçus comme particulièrement injustes, comme, par exemple, la libération de Pierre Chanal en 1995. J'imagine que mon père a du aussi éprouver les mêmes sentiments. Et qui plus est, je crois que certains de ses amis lui ont reproché de ne pas être passé à l'acte.

Dans mon cas, je crois que c'est le fait de penser à mes enfants qui m'a empêché d'aller au-delà de la pensée.

Si on veut se faire une idée de cet état d'esprit, de ce qu'on peut éprouver dans ces situations, on peut se rapporter à un des derniers romans de Dennis Lehane, dans lequel le personnage principal, dont l'enfant vient d'être assassiné, s'exprime ainsi :

« Je ne sais pas encore comment, mais je vais le trouver avant la police, et je le tuerai. Je le jeterai au fond d'un trou bien pire que celui où tu reposeras. Je ne leur laisserai pas de corps à embaumer. Aucune dépouille à pleurer. Je vais m'arranger pour qu'il disparaisse comme s'il n'avait jamais existé...

Je vais retrouver cet homme ... et ensuite j'effacerai jusqu'à son souvenir. Et les êtres qui lui sont chers, s'il y en a, seront plongés dans une angoisse bien plus grande que la nôtre. Parce qu'ils n'auront jamais aucune certitude quant à ce qui lui est arrivé. »

Cette citation a retenu mon attention parce qu'elle résume dans un raccourci surprenant, à la fois la détresse des victimes (pas de corps à embaumer, aucune certitude quant à ce qui lui est arrivé) mais également le sentiment de colère et le souhait de se substituer à une justice impuissante.

Dans toute cette affaire, les corps ou plutôt l'absence de corps constituent un leitmotiv macabre. C'est le cas pour la plupart des familles de disparus. Il me semble également que Eroline O'Keefe a eu beaucoup de difficultés pour se faire restituer le corps de son fils Trevor après l'autopsie.

C'est même le cas pour le corps de Pierre Chanal : son corps n'a été rendu à sa famille que plus de six semaines après son suicide. Sa sœur souhaitait en effet le faire incinérer.

La justice s'y opposait avec l'argument suivant : si jamais, on retrouvait un jour le cadavre d'une des victimes, il est possible que les progrès scientifiques permettent de confondre Pierre Chanal, à condition de pouvoir disposer de prélèvements biologiques. Le procureur de la République de Reims, Vincent Lesclous, en a finalement accepté le principe et Pierre Chanal a été incinéré au funérarium de Saint-Etienne le 25 novembre 2003.

C'est une ironie cruelle de remarquer que la justice s'oppose à ce que la sœur de Pierre Chanal fasse disparaître le corps de celui qui est accusé d'être responsable la disparition de mon frère et de ceux de 7 autres personnes.

Si j'y réfléchis vraiment, je crois que, plus que me venger, j'avais surtout envie de trouver un moyen de faire parler l'accusé et d'obtenir des aveux.

Je dois dire que je ne sais pas ce que j'aurais fait si la justice avait prononcé un non-lieu général à la fin de l'instruction ou, même si cette issue était peu probable, si Pierre Chanal avait été acquitté par le jury d'Assises.

En parler aux enfants

Jusqu'à très récemment, mes enfants ignoraient tout des disparus de Mourmelon. Ils ignoraient surtout que j'étais directement concerné.

Ce n'est que lorsqu'on a connu les dates prévisionnelles du procès que la question de les mettre au courant s'est vraiment posé, ne serait-ce que pour expliquer pourquoi j'allais partir à Reims pendant trois semaines.

Ce n'est pas évident d'apprendre à ses deux filles de douze et seize ans que, dix-huit années auparavant, son propre frère a été victime d'un tueur en série, pervers et sadique ! Jusqu'à lors, elles pensaient que leur papa avait seulement une petite sœur.

A l'occasion de séjours chez mes parents, ma plus jeune fille avait bien posé quelques questions au sujet de la personne qui apparaissait sur les photographies, seul ou avec moi et ma sœur mais cela en était resté là, au moins dans les apparences...

Après avoir retardé l'échéance, nous nous sommes retrouvés, mon épouse et moi, un soir à table avec nos deux filles. C'est ma femme qui a expliqué le problème.

Bizarrement, la première réaction de mes filles a été de nous reprocher vivement de ne pas les avoir mises au courant plus tôt. Ensuite, cela a été beaucoup plus simple : on en a reparlé à plusieurs reprises, surtout à mesure que la date du premier procès approchait et que l'affaire était évoquée à la radio.

Bien entendu, je ne suis jamais rentré dans les détails et j'ai pris soin de ne pas laisser à leur portée le dossier complet avec le texte du renvoi aux Assises, les rapports d'expertise ou d'analyse génétique : il sera toujours temps de voir cela plus tard.

Très récemment, à Reims, le soir du premier jour du procès d'octobre, après avoir dîné avec la famille O'Keefe, je me suis retrouvé dans un pub (irlandais !) pour boire une bière avec James O'Keefe, un des frères de Trevor O'Keefe, également victime de Pierre Chanal. A 37 ans, lui aussi se posait la question de commencer à en parler à ses enfants, un peu plus jeunes que les miens et me demandait mon avis.

Finalement, je n'avais pas de recette miracle à lui proposer : le mieux est de se jeter à l'eau et de voir la suite...

Le procès raté du mois de mai 2003

Le 13 et le 19 mai 2003, mes parents, ma sœur et moi sommes allés à Reims pour assister à deux tentatives ratées de démarrage du procès de Pierre Chanal.

Nous avons préparé soigneusement cet événement attendu de longue date : nous nous préparions à prendre la parole à la fin de la première semaine et avons également obtenu le soutien de quatre témoins, Catherine, Bruno, Philippe et Vincent, ayant tous très bien connu Patrice et prêts à venir convaincre les jurés que mon frère était bien une victime ! Même s'ils ne sont finalement pas intervenus, après ces rendez-vous manqués, je leur suis très reconnaissants.

Le procès a finalement été reporté au mois d'octobre 2003, à la suite d'une tentative de suicide de Pierre Chanal, puis d'une complication médicale (pneumopathie). Malgré ce qu'affirmait Maître Buffard, avocat de Pierre Chanal, ma famille n'a pas cru à une véritable tentative de suicide mais plutôt à une manœuvre dilatoire pour retarder l'échéance du procès.

Ces deux courtes sessions, plus particulièrement la matinée du 19 octobre, ont été très difficiles à vivre, pour deux raisons.

En premier lieu, il est difficile pour les familles des victimes d'entendre les argumentaires présentant Pierre Chanal comme une victime, harcelée par les médias et les parties civiles : « *La messe est dite* », « *les jurés sont influencés par les médias* », « *il n'y aura pas de procès équitable* », etc.

C'est d'autant plus inacceptable qu'il semble que Pierre Chanal parvienne ainsi à ses fins, avec une volonté délibérée de se soustraire à la justice.

Dans la lettre qu'il adresse avant l'ouverture du procès à la Présidente de la Cour d'Assises, Pierre Chanal inverse les rôles et écrit ainsi : « *Tout au long de l'instruction de cette malheureuse affaire, de nombreuses décisions ont été prises de façon inéquitable... La pression des parties civiles et une médiatisation hors du commun ont eu un effet dévastateur dans ces décisions... Je clame mon innocence et je refuse toujours d'être jugé pour ce que je n'ai pas fait. En conséquence, je ne me présenterai pas à votre convocation devant la Cour d'Assises de la Marne le 13 mai 2003... Je méprise les familles pour tout le mal qu'elles m'ont fait.* »

Il est assez surprenant de constater que la Justice semble impuissante à faire comparaître quelqu'un, qui a été mis en accusation mais qui refuse simplement de se présenter devant la Cour ! A l'avenir, cela risque d'être un « bon » exemple sur la conduite à tenir par les futurs accusés. A ce moment, je me rappelle que nos avocats commençaient à évoquer le risque que le procès n'ait jamais lieu.

En fait de harcèlement, les parties civiles ont toujours simplement souhaité que les éléments du dossier d'instruction puissent être présentés aux jurés le plus clairement possible et discutés de manière objective, que les témoins soient interrogés par les différentes parties, dans l'intérêt de tous. En résumé, nous demandions que le procès se déroule normalement, comme la loi le prévoit. Nous ne voyions pas de raison d'attendre davantage. Tout le monde avait l'air d'oublier qu'il s'agissait de l'assassinat de plusieurs personnes !

La deuxième raison tient au décalage évident entre la souffrance absolue des victimes et les pratiques de la justice. Les victimes passent au second plan, par rapport à l'action publique.

Au cours du procès le procureur Chaux, même s'il affirme comprendre la réaction de passion de certaines victimes, met en avant uniquement les arguments suivants : d'une part, la justice doit s'exercer dans la sérénité et la dignité. D'autre part, la justice doit protéger son image.

On a du mal à rester tranquillement assis sur le banc des parties civiles quand on entend cela et quand on constate que la justice est immobilisée par ses propres procédures alors qu'il est avéré que l'accusé, comme il l'écrit dans sa lettre, refuse tout simplement de comparaître.

Même si elles sont représentées par leurs avocats, les parties civiles n'ont eu à aucun moment la possibilité d'exprimer directement leur désarroi devant cette impasse : tout s'est passé comme si elles n'étaient pas là et comme si la justice était strictement l'affaire des professionnels. Est-ce bien cela qu'on appelle rendre la justice au nom du peuple français ?

Après cette expérience douloureuse, mes parents ont décidé de ne pas se présenter à l'ouverture du procès au mois d'octobre et à attendre que celui-ci s'ouvre effectivement pour se présenter à l'audience.

Peu de temps avant le procès du mois d'octobre, j'ai moi-même écrit au garde des sceaux avec les arguments suivants :

« Je suis convaincu que l'accusé continuera à faire tout ce qui est en son possible pour empêcher un déroulement normal. Les informations rapportées par les médias et les rapports d'experts récents confortent mon point de vue.

La Cour d'Assises de la Marne paraît déterminée à mener à bien le procès mais il semble également que la justice soit incapable d'organiser les débats si l'état de santé de l'accusé ne permet pas de le tenir informé des délibérations.

Sur la base des conclusions des derniers rapports d'expertise, ma question est la suivante : est-ce que la démarche déterminée et volontaire de provoquer une perte de conscience n'est pas assimilable à une fuite? Dans ce cas, ne peut-on pas organiser un procès par contumace? »

Je n'ai pas encore eu de réponse...

A posteriori, je ne peux m'empêcher de penser à deux situations précises, qui laissent un goût amer :

- Le moment où l'avocat général demande le maintien en détention de Pierre Chanal afin « d'avoir les garanties nécessaires qu'il ne cherche pas à nouveau à se suicider ». Il affirme : « Il faut une surveillance constante et une prise en charge par la Justice ».
- Une discussion houleuse entre mes parents et le procureur général Charpenel, au cours de laquelle ma mère se révolte en affirmant que Pierre Chanal « cherchera à nouveau par tous les moyens à retarder son procès » et qu' « il est inutile d'attendre le mois d'octobre, puisque qu'il ne présentera pas davantage devant la justice ».

Il y a à la fois un côté prémonitoire et également une preuve du décalage entre les ambitions affichées par la justice et la réalité des résultats...

L'ouverture du procès au mois d'octobre 2003

Après l'expérience douloureuse de deux reports au mois de mai, la simple ouverture du procès le mardi 14 octobre 2003, même si Pierre Chanal refusait d'y assister, représentait pour moi un aboutissement et un soulagement. J'imagine que c'était également le cas pour les autres familles, celles qui étaient toujours parties civiles ou celles ayant subi un non-lieu.

J'étais arrivé à Reims la veille au soir, seul. Mes parents et ma sœur, qui avaient vraiment beaucoup souffert de l'épisode du report du mois de mai, avaient décidé d'attendre que le procès ait effectivement démarré pour se rendre sur place. De toute façon, nous n'aurions eu normalement à n'intervenir qu'en fin de première semaine du procès, moment prévu pour les dépositions des parties civiles et de leurs témoins.

Les portes du palais de justice se sont ouvertes vers 9h00 mais l'attente n'était pas terminée, avec les derniers examens médicaux de l'accusé et l'incertitude sur sa participation au procès.

Dans ces moments d'attente, certains «détails» prennent une importance extraordinaire et mobilisent l'attention : faire la queue avec l'armée des journalistes et des témoins avant de pouvoir pénétrer dans la salle des débats, constater qu'il n'y a pas assez de place pour toutes les parties civiles et que la famille Gache, partie civile, avaient été reléguée au fond du tribunal, etc. J'imagine bien la réaction de mes parents dans une telle ambiance...

Accessoirement, cette unique demi-journée de procès a été l'occasion de noter à nouveau quelques éléments sur la manière de travail approximative et la rigueur relative de la justice, par exemple en permettant aux témoins, rassemblés dans la salle d'attente, de se consulter avant leur audition ou encore en appelant à la barre des témoins ou des experts décédés !

Un seul point vraiment reconfortant : la sollicitude de l'équipe de l'association d'aide aux victimes animée par Monsieur Joël Tintilier. Pendant tout notre court séjour à Reims, ils ont cherché à nous simplifier la vie et à nous aider à mieux faire passer ces moments difficiles : le café était tiède et pas très bon mais ce café était un grand reconfort !

Prévue à 9 heures, la première audience n'a commencé qu'à 10h20, parce que la procédure imposait qu'un huissier se rende auprès de l'accusé pour le sommer d'assister à son procès.

Une fois le refus de Pierre Chanal de comparaître constaté, le greffier a procédé à la lecture des derniers rapports des médecins.

Il paraissait clair qu'à l'exception d'un avertissement sur les risques d'une station assise prolongée liés à son état de santé, ces rapports montraient clairement que Pierre Chanal était parfaitement lucide et capable de suivre les débats, refusait volontairement de comparaître et s'opposerait par tous les moyens à une action d'extraction.

Après les interventions des avocats des parties civiles et ceux de la défense, j'ai suivi avec beaucoup d'attention le moment où l'avocat général a pris la parole : le ton et les arguments étaient très différents de ceux du mois de mai 2003.

J'avoue que j'ai été surpris de ce changement de ton : il n'était plus question de protéger l'image de la justice. Monsieur Chauv rappela au contraire que «Pierre Chanal a délibérément et consciemment décidé de ne pas venir s'expliquer», «il agit en pleine connaissance de cause», «Aujourd'hui, la justice doit passer», «Je pense aux victimes, il faut un épilogue judiciaire», «Pierre Chanal veut être le maître mais c'est lui qui doit se plier à la Cour».

J'ai retrouvé dans le point de vue du procureur Chauv les principaux arguments que j'avais exprimés quelques jours auparavant dans une lettre adressée au Ministre de la Justice.

En écrivant cette lettre, j'espérais faire passer le message que l'attitude de Pierre Chanal était assimilable à une fuite et que, par conséquent, le procès pouvait avoir lieu, même en son absence.

La seule faille de mon argumentaire était le cas où l'accusé serait inconscient, mais ce n'était pas le cas, comme l'attestaient les derniers rapports des médecins.

Ainsi, après l'intervention de l'avocat général, la suite me paraissait évidente : le procès allait démarrer... Cette impression a été confirmée par la Présidente de la Cour d'Assises après une courte délibération.

Cette annonce était alors suivie par un moment très formel : la désignation des jurés et l'appel des témoins. Pour moi, ce formalisme montrait surtout que le procès allait vraiment commencer. A l'interruption de séance suivante, je téléphonais à mes parents et à ma sœur pour leur annoncer la nouvelle (qu'ils avaient déjà apprise par la radio).

A 12h30, le greffier commençait la lecture de l'arrêt de mise en accusation...

Une demi-journée pour connaître la personnalité de Pierre Chanal

L'après-midi du 14 octobre, on a commencé à aborder la personnalité de l'accusé, avec l'audition de Madame Simone Bredoux, la sœur aînée de Pierre Chanal (elle est née un an plus tôt).

J'imagine que la vie n'a pas du être facile pour elle depuis l'arrestation de son frère, l'intérêt des journalistes et surtout sa sortie de prison. Je pense qu'elle croit réellement que son frère est innocent, qu'il est harcelé par les médias et les parties civiles. Une autre hypothèse serait impossible à supporter pour elle...

Même si elle le défend et affirme son innocence, il est très surprenant d'entendre qu'elle ne sait rien de sa vie personnelle, rien de sa vie affective : « Il est heureux, on le laisse tranquille » affirme-t-elle. En pratique, on apprend même, à l'occasion de cette audition, qu'elle n'a eu aucune nouvelle de Pierre Chanal entre 1977 et 1988, année de son arrestation. Comment peut-elle alors affirmer que « la condamnation pour l'enlèvement de Palays Falvays était trop chère payée » en prétendant que le jeune auto stoppeur hongrois était consentant ?

Je ne peux m'empêcher de penser que, finalement, personne ne connaît Pierre Chanal, pas même les membres de sa famille la plus proche.

Cette impression est renforcée par les autres témoignages entendus au cours de cette demi-journée, qu'il s'agisse des militaires l'ayant connu à Valdahon, à Mourmelon ou à Fontainebleau ou des responsables ou des membres du club de parachutisme.

Les dix témoins, y compris celui qui se dit ami de l'accusé, s'accordent pour dire que Pierre Chanal n'avait pas de relations personnelles ou intimes.

Il ne sortait pas, participait rarement, voire jamais aux activités extra-professionnelles et refusait presque toujours les propositions de sorties. Cela atteignait un tel point, que Pierre Chanal n'est pas resté au pot organisé pour fêter la remise de sa médaille militaire.

Le week-end, il semble qu'il quittait rarement le camp militaire. En fait, pour les témoins, Pierre Chanal passait apparemment sa vie entre l'escadron, sa chambre de sous-officier, le club de parachutisme et ... sa voiture.

Il ne se confiait pas (de ce point de vue, le fameux témoignage de Corinne Seich est pour le moins sujet à caution !) et n'aimait pas qu'on lui pose des questions personnelles. En 1968, pour couper court à une discussion sur sa famille, il a même dit : « Je n'avais que ma mère et elle est morte » (La mère de Pierre Chanal est toujours vivante).

Un de ses supérieurs à Valdahon regrette de n'avoir jamais pu percer le mur de la vie privée et affirme « avoir senti une blessure cachée ». Avait-il mis le doigt sur la double personnalité de Pierre Chanal sur laquelle insistent tous les experts ?

Je retiens aussi que tout le monde confirme que l'accusé était quelqu'un de rigoureux, prévoyant et méticuleux, maniaque de l'ordre et de la propreté. En tout cas incapable, selon les témoins, de récupérer et installer dans son véhicule un matelas en mousse dans une décharge publique. C'est pourtant ce que Pierre Chanal a avancé comme explication quand ont été connus les résultats d'expertise sur les cheveux et les poils...

Les relations avec les autres familles de disparus

J'avais déjà eu l'occasion de rencontrer les familles de disparus à l'occasion de réunions convoquées par les différents juges d'instruction.

C'est en octobre que j'ai vraiment eu le temps de discuter avec certaines d'entre elles, en particulier la famille O'Keefe et la famille Gache.

Nous avons pris le temps d'échanger nos points de vue sur le banc des parties civiles, pendant les interruptions de séance, et au cours de la première soirée suivant l'ouverture du procès.

Même si elles sont personnelles et différentes, les histoires des familles, depuis les disparitions de leurs enfants, présentent beaucoup de similitudes : le parcours du combattant des relations avec la justice, les désillusions mais également l'espoir et la ténacité.

Au cours de ces conversations, j'ai également acquis la conviction que, au moins au début de l'affaire, la manière dont fonctionne la justice n'a pas permis à certaines des familles, celles de conditions les plus modestes et les moins armées, pour faire face et s'opposer au scepticisme des magistrats et à l'herméticité de la procédure. De ce point de vue, tous mes a priori idéalistes et naïfs se sont évanouis : les citoyens ne sont pas égaux devant la justice.

Par exemple, il a fallu attendre l'année 1986 et l'enquête sur les causes de la disparition de mon frère Patrice pour que le cas de Manuel Carvalho, pourtant disparu en août 1981 et considéré comme déserteur jusqu'à lors, attire l'attention des enquêteurs et rejoigne la longue liste des disparus de Mourmelon.

Enfin, ce qui est le plus notable et le plus émouvant, c'est que cette affaire a duré tellement longtemps qu'elle marque au moins deux générations dans les familles : certains parents sont décédés (c'est le cas par exemple de Mme Gache) sans avoir la satisfaction de voir une conclusion à cette affaire. Aujourd'hui, les enfants, c'est-à-dire les frères et les sœurs des disparus, prennent le relais.

Le suicide de Pierre Chanal

Le 15 octobre vers 6h00, j'ai été réveillé par un appel téléphonique des mes parents qui m'ont appris le suicide de Pierre Chanal.

Les débats n'auront finalement duré qu'une seule journée, l'administration judiciaire n'ayant pas été capable d'assurer la sécurité d'un individu pourtant particulièrement signalé et qui avait écrit à la Présidente de la Cour d'Assises pour confirmer qu'il tenterait coûte que coûte de mettre fin à ses jours : ce suicide montre l'inefficacité des mesures de protection et de surveillance mises en place et les erreurs dans leur application.

A posteriori, je suis convaincu qu'au mois de mai, Pierre Chanal n'a pas cherché réellement à se suicider. Il y a trop de différences de modalités entre la fausse tentative du mois de mai (utilisation de somnifères légers) et celle bien réelle et réussie du mois d'octobre (coupure de l'artère fémorale avec une lame de rasoir, cachée vraisemblablement depuis la prison de Fresnes).

Ce suicide confirme également les traits de personnalité et le caractère de Pierre Chanal, que je n'ai pu entrevoir que par l'intermédiaire des nombreux rapports d'expertise et des témoignages qui se sont succédés au cours de la première et seule journée d'audience.

C'est le point de vue des avocats et de nombreux professionnels qui ont suivi l'affaire : méticulosité, organisation, rigueur et détermination pour affirmer sa toute puissance et mettre en scène sa mort et reprendre la main à tout prix, au prix de sa propre vie.

Je pense qu'il y a une autre façon de voir les choses : Pierre Chanal s'est suicidé parce qu'une partie de lui-même ne pouvait pas accepter les crimes qu'il avait commis, plus précisément ne pouvait pas accepter que sa culpabilité soit démontrée ou même simplement examinée.

La soi-disant toute-puissance de Pierre Chanal est liée au fait qu'il a pu commettre ses crimes en toute impunité.

La rigueur et l'exigence extrême, vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres, font partie des traits de personnalité de Pierre Chanal mentionnés par les experts et les témoins de personnalité. La peur de l'échec et le refus d'envisager l'échec sont développés à un point tel que, par exemple, selon un de ses anciens supérieurs entendus au procès, Pierre Chanal a renoncé à présenter le concours de Major, de peur d'échouer.

A partir du moment où, énorme coup du hasard, les gendarmes prennent Pierre Chanal sur le fait avec le jeune auto stoppeur hongrois Palays Falvays séquestré dans sa fourgonnette, probablement sur le point de subir le même sort que les autres victimes, ce sentiment d'impunité et donc cette toute-puissance volent en éclats...

Je crois que l'univers de Pierre Chanal commence à s'effondrer à ce moment précis. C'est l'échec flagrant. Cet épisode et ses suites constituent de mon point de vue une sanction et une punition bien plus lourdes que les quelques années de prison qu'il va purger pour l'affaire du hongrois : avec la remise de peine pour bonne conduite, il ne restera même pas sept années en prison (on peut même se demander si, connaissant la personnalité de Pierre Chanal, la prison représentait vraiment une sanction).

A mon avis, la suite des événements sera alors une série de coups de boutoir qui vont progressivement mais définitivement anéantir l'univers de Pierre Chanal : les éléments à charge accablants, la médiatisation du personnage, les expertises psychiatriques qui vont mettre à nu sa personnalité, etc. Le dernier épisode est le démarrage du procès au mois d'octobre 2003. La reconduite de la stratégie adoptée par Pierre Chanal en mai ne fonctionne plus : la Cour d'Assises décide de commencer le procès en l'absence de Pierre Chanal (il faut avouer que cette décision, même espérée, a « étonné » les familles).

C'est le coup de grâce pour Pierre Chanal, la démonstration qu'en réalité il ne maîtrise rien, qu'il est impuissant à agir comme il le croyait sur le cours des événements.

La suite est connue...

S'il s'agit d'une « évasion définitive », terme employé par le procureur Charpenel le matin du 15 octobre, alors c'est l'évasion d'une partie de la personnalité de Pierre Chanal qui ne supportait plus de vivre dans la peau d'un assassin.

Je crois que c'est cela la véritable punition de Pierre Chanal : toute la période de sa vie entre son arrestation et son suicide en 2003.

En mai 2003, dans un moment de colère, alors qu'ils ne croyaient pas non plus qu'il s'agissait d'une réelle tentative de suicide, mes parents avaient regretté que Pierre Chanal n'ait pas réussi son suicide.

Finalement, de mon point de vue, ce qui s'est passé en octobre est peut-être une « meilleure » issue, la moins mauvaise issue pour les parties civiles, plutôt qu'un décès de Pierre Chanal en prison en raison du cancer découvert au cours de son autopsie.

La question de la culpabilité de Pierre Chanal

Ainsi est la loi française : avec la mort de Pierre Chanal, l'affaire est close et le procès est terminé. A 9h40, le 15 octobre 2003, l'avocat général a demandé l'extinction de l'action publique (l'expression laisse penser que l'action de la justice a pu être lumineuse ou éclairée dans l'affaire des disparus de Mourmelon !).

Depuis le but de l'année 2003, à partir du moment où le procès d'Assises a été programmé, on m'a souvent demandé mon sentiment sur la culpabilité de Pierre Chanal.

Chacun a pu se forger sa propre opinion et si j'étais partie civile dans cette affaire, c'est bien parce que j'avais ma propre conviction.

Aujourd'hui, cette question ne se pose plus dans la mesure où l'accusé est décédé. Plus que la question de la culpabilité de l'accusé, deux aspects sont particulièrement importants :

- L'absence totale de sentiment de culpabilité de Pierre Chanal.
- Sa capacité à faire passer les parties civiles pour responsable de sa situation.

La lecture de l'acte de mise en accusation le premier jour du procès a remis les pendules à l'heure. Contrairement à ce qu'ont pu écrire certains journaux, comme VSD avec son titre « Chanal va être jugé sans preuves », l'acte d'accusation ou le rapport du juge d'instruction Chapart sont accablants, avec des éléments à charge très lourds.

Dans le cas de mon frère Patrice, l'élément à charge le plus important est le résultat de l'analyse ADN effectuée sur des cheveux retrouvés dans le véhicule de Pierre Chanal. Pour une telle analyse, les rapports mentionnent que le risque d'erreur est estimé à une chance sur deux mille. A l'occasion d'un entretien récent avec un des experts en charge de ces analyses, j'ai appris qu'en 2004, le résultat serait le même mais avec un risque d'erreur de un sur dix mille (résultats identiques pour Patrick Gache).

Si on prend en compte les cas de Patrice DENIS et de Patrick GACHE, le risque d'avoir une double erreur est de l'ordre de un sur cent millions¹. Est-ce que cela n'est pas un élément à charge solide ?

Pour réduire encore les possibilités de confusion, le juge Chapart a pris soin de faire également vérifier qu'aucune autre personne susceptible d'être montée dans le véhicule de Pierre Chanal (experts ou enquêteurs) ne présentait le même type d'ADN. Le juge a ainsi identifié vingt-trois personnes et la vérification s'est avérée négative pour les vingt-trois personnes.

Il est donc quasiment certain que mon frère Patrice est monté dans la fourgonnette de Pierre Chanal.

Les analyses ADN ont abouti aux mêmes conclusions pour au moins trois des disparus de Mourmelon. Le rapport d'expertise conclut ainsi :

- Des éléments pileux appartenant à Patrice DENIS ont été retrouvés dans le véhicule de Pierre Chanal.
- Des éléments pileux appartenant à Patrick GACHE ont été retrouvés dans le véhicule de Pierre Chanal.
- Des éléments pileux appartenant à Trevor O'KEEFE ont été retrouvés dans le véhicule de Pierre Chanal.

¹ En faisant l'hypothèse que les deux événements « trouver un élément pileux de Patrice Denis » et « trouver un élément pileux de Patrick Gache » sont indépendants, ce qui est raisonnable compte tenu des dates de disparition et de l'absence totale de lien entre les deux disparus, les mathématiques disent qu'on obtient la probabilité d'erreur sur les deux événements en multipliant chaque probabilité soit $1/10000 \times 1/10000$: le risque d'erreur est de 1 sur 100 millions.

Sans être un spécialiste de la théorie de probabilités, le risque que les trois affirmations précédentes soient toutes fausses est virtuellement nul.

Il y a à peu près autant de chances que Pierre Chanal soit innocent que de jouer et gagner le gros lot trois fois de suite au loto !

Ce sont ces résultats d'expertise qui ont été communiqués à ma famille dans le courant de l'année 1999 et qui ont transformé en certitude la conviction qui était la nôtre depuis l'arrestation de Pierre Chanal en 1988.

Pierre Chanal l'a bien compris et a prétendu, a posteriori, c'est-à-dire seulement une fois les résultats des analyses connus, qu'il avait récupéré, après 1986, dans une décharge sauvage les morceaux de mousse du matelas sur lequel les éléments pileux avaient été prélevés. Cette explication est particulièrement peu convaincante quand on connaît le souci de propreté de Pierre Chanal.

Ce n'est pas le seul élément à charge. Il y a également l'analyse de la terre retrouvée sur la pelle pliante de Pierre Chanal : la composition est identique à celle de l'endroit où le corps de Trevor O'Keefe a été retrouvé.

Il y a aussi les rapports des psychiatres qui ont étudié la personnalité de Pierre Chanal, que ce soit dans le cadre de l'affaire Palays Falvays ou dans celle des disparus de Mourmelon. En discutant avec certains de ces experts au moment du procès d'octobre, j'ai été frappé par l'avis catégorique qu'ils exprimaient au sujet de la culpabilité de Pierre Chanal.

De la même manière, j'ai constaté que les enquêteurs et le juge d'instruction partageaient cette conviction. Cela ressort par exemple très nettement du livre de Jean-Michel Tarbes : « Sur la piste du tueur de Mourmelon ».

On a enfin pu démontrer catégoriquement la présence de Pierre Chanal sur ou à proximité du lieu de toutes les disparitions, parfois en contradiction avec les propres déclarations de l'accusé.

Le fait est qu'il n'y a plus eu de disparitions après son arrestation...

Le rapport de renvoi aux assises conclut : « Aucun autre individu ne fait l'objet d'un tel faisceau de présomptions ».

Comme l'a conclu ironiquement le journaliste de l'émission « Faites enter l'accusé ! » diffusée le 30 octobre 2003 sur France 2, en reprenant les mots de Maître Buffard, « Pierre Chanal mort est présumé innocent pour l'éternité ».

De son vivant, en tout cas, pour moi, la question de la culpabilité ne se posait pas !

Avec un tel faisceau d'éléments à charge, je me demande pourquoi on n'est pas parvenu à obtenir des aveux, en particulier sur l'endroit où sont enterrés les corps. C'est la seule information vraiment manquante (en partie pour prouver définitivement à certains magistrats que les disparitions ont bien une origine criminelle !).

Est-ce le fameux clivage de la personnalité de Pierre Chanal, mentionné par tous les experts, qui lui a permis de faire face aux interrogatoires des gendarmes ? On a également beaucoup fait allusion à son entraînement de commando et à sa capacité à résister à la pression.

J'avoue que cela me laisse un peu sceptique. N'était-il pas possible d'utiliser par exemple un sérum de vérité ? Si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit, a priori un juge d'instruction a la possibilité de requérir l'emploi de tels moyens pour un interrogatoire. La difficulté juridique vient du fait que des aveux obtenus de cette manière ne sont pas recevables par un tribunal parce que l'accusé ne les a pas exprimés de manière libre et consentante.

Mais, le problème se pose de manière différente dans l'affaire des disparus de Mourmelon : il ne s'agissait pas de recueillir un élément à charge supplémentaire. Il s'agissait de localiser et retrouver les corps des disparus...

Maître Buffart, le dernier avocat de Pierre Chanal, a également utilisé à plusieurs reprises l'argument que les non-lieux prononcés pour cinq des huit disparus montraient qu'il n'y avait pas d'éléments à charge solides et que son client ne pouvait par conséquent pas être déclaré coupable.

Le raccourci «non-lieu» = «innocent» est choquant : il faut savoir que le juge Chapart a préféré s'en tenir aux trois cas pour lesquels il disposait des éléments à charge les plus probants. Il n'est pas inutile de rappeler que les non-lieux ont été prononcés faute de charges matérielles pour les cas de disparition les plus anciens. Les experts chargés des analyses ADN font remarquer qu'il n'a pas été possible d'extraire l'ADN génomique en raison de l'ancienneté des prélèvements mais les analyses n'ont été effectuées que 10 ans après ces prélèvements !

Même l'avocat de la défense, maître Buffard, le reconnaît implicitement lorsqu'il dit, pendant la séance du 13 mai 2003 : « Est-ce la faute de Pierre Chanal si la Justice a ridiculisé les parties civiles, si la justice a commis des fautes ? ».

Comment aurait-on pu aussi longtemps après les faits retrouver des indices exploitables alors que l'arrestation de Chanal a lieu huit ans après les premières disparitions ? Tous les éléments pileux exploitables ont été retrouvés dans le véhicule de marque Volkswagen dont Chanal a fait l'acquisition à la fin de l'année 1981.

Dans les cas des cinq soi-disant non-lieux, si on analyse avec soin les éléments rapportés par les enquêteurs, le calendrier des événements, l'emploi du temps de l'accusé et les modes opératoires, il apparaît clairement que l'ombre de Pierre Chanal n'est jamais très loin.

C'est avec beaucoup d'amertume que je me mets à la place des cinq familles à qui on a dit en 1999 : « Il ne s'est rien passé. Oubliez que vous avez eu un fils ».

L'attitude de l'armée

Je me demande ce qui se serait passé si la justice avait été plus prompte à mener l'enquête dans ces cinq cas, si la piste criminelle avait été prise au sérieux suffisamment tôt.

De la même manière, pourquoi l'armée a-t-elle cherché coûte que coûte à protéger son image, en refusant de voir la réalité des faits et en s'accrochant contre toute évidence à la thèse de la désertion ?

Il est important de se souvenir qu'en 1985, par exemple, au cours des négociations entre l'autorité militaire et l'association pour l'organisation des lancements de fusées à Mourmelon et l'accueil de plusieurs centaines de jeunes civils, on ne nous jamais signalé les disparitions mystérieuses ni recommandé de prendre des précautions pour les déplacements en auto stop.

Si tel avait été le cas, il est certain que mon frère Patrice n'aurait sûrement jamais fait de stop au bord de la Nationale 44. D'ailleurs, pendant les années qui ont suivi, la même manifestation a été organisée sur place, à Mourmelon : des consignes ont été transmises à tous les jeunes participants et des navettes ont été mises en place depuis les gares.

Le plus grave, c'est qu'il me semble que l'attitude irresponsable de certains cadres de l'armée à Mourmelon, vis-à-vis des jeunes qui leur étaient confiés, n'était pas un cas isolé. Plus que le terme « Grande muette », c'est l'expression « Grande irresponsable » qui me paraît le plus adapté pour qualifier l'attitude de l'armée dans le cas de l'affaire des disparus de Mourmelon.

Je ne serais pas surpris par ailleurs qu'on découvre un jour que d'autres disparitions sont imputables à la même personne mais qu'elles ont été passées sous silence. A-t-on vraiment vérifié au cours de l'enquête qu'il n'y a pas eu des cas similaires et inexplicables au camp de Valdahon ? Les informations communiquées récemment montrent qu'il y a au moins deux cas pouvant faire partie de la même série criminelle. Combien y-a-t-il de faux déserteurs, ensevelis le long des chemins des camps militaires ?

Je ne crois pas à la théorie du complot qui a été souvent évoquée par une partie des familles de disparus. Je suis convaincu que les assassinats de Mourmelon sont le fait d'un criminel isolé. Par contre, ce qui est difficilement contestable, c'est que dans le cas de l'institution militaire, comme dans le cas de la justice, les négligences, les erreurs d'appréciations et le manque de sens des responsabilités ont compliqué les choses, freiné le cours de l'enquête, voire contribué à ce que les disparitions soient aussi nombreuses.

Dans leurs rapports, accessoirement souvent fortement inspirés des rapports précédents de leurs collègues, tous les experts ont fait allusion à la « toute puissance » de Pierre Chanal. En fait, il vaudrait mieux parler de « l'impuissance » de la justice et de « l'inertie » de l'armée.

Le rôle ambigu des médias

Dans cette affaire, j'ai toujours été très mal à l'aise vis-à-vis des médias et du rôle qu'ils ont joué tout au long de l'affaire des disparus de Mourmelon.

D'un côté, je suis persuadé que sans la pression médiatique qu'ils ont exercée auprès du pouvoir judiciaire, l'affaire aurait été enterrée depuis longtemps : les journalistes ont contribué à ce que l'affaire survive, malgré les errements et les lenteurs de la Justice, et ont dénoncé régulièrement ses défaillances.

Par contre, certains journalistes ont souvent été très approximatifs, surtout cherché à faire du sensationnel et parfois exploité la détresse des parents des disparus.

Il est vrai que quand les victimes perdent tout espoir, se rendent compte que la machine judiciaire, par ailleurs empêtrée dans une enquête mal conduite et rendue inopérante par ses propres contraintes de procédure, ne leur accorde aucune considération, il est tentant d'essayer d'utiliser ce pouvoir fascinant et difficile de ne pas céder à la tentation des médias.

Depuis vingt ans, j'ai vu ainsi le pire et le meilleur, avec des émissions dégoulinantes de bons sentiments, exploitant la situation des victimes pour faire de l'audience, mais aussi des enquêtes approfondies, mettant en évidence les erreurs ou les dysfonctionnements des procédures officielles.

En ce qui me concerne, jusqu'à cette année, j'ai été très en retrait par rapport aux médias et j'avoue avoir toujours éprouvé un sentiment de gêne en voyant la façon dont, par exemple, Madame Havet, mère d'un des disparus, ou le gendarme Tarbes, un des principaux enquêteurs, se faisaient prendre au piège médiatique, en oubliant parfois le fond pour la forme, ou en divulguant prématurément des informations liées à l'instruction alors que celle-ci n'était pas close. Par exemple, en octobre, alors que j'étais avec eux au milieu de la file d'attente pour entrer dans la salle d'audience, j'avoue que j'ai trouvé assez surréaliste de les entendre comparer leurs prestations télévisées respectives.

Il m'a toujours semblé qu'il était souhaitable de ne pas trop en faire dans ce domaine car je me suis rapidement rendu compte que cette couverture médiatique excessive allait être exploitée par l'avocat de Pierre Chanal comme un argument pour affirmer que son client n'aurait pas droit à un procès équitable, que les choses étaient jouées d'avance et qu'aucun juré ne serait à même de le juger de manière impartiale. Il faut savoir, par exemple, que dans son argumentaire devant la cour de cassation sur ce thème, Maître Buffard a annexé différents articles de presse et la cassette de l'émission « 7 à 8 » diffusée par TF1 le 4 mai 2003 et celle de l'émission « Faites entrez l'accusé ». De même, dans la lettre envoyée à la Présidente de la Cour d'assises pour expliquer les motifs de sa tentative de suicide, Pierre Chanal reprend largement cet argument du harcèlement médiatique (alors qu'il fait allusion dans la même lettre à une conférence de presse qu'il a lui-même convoquée !)

Pendant très longtemps, j'ai donc volontairement choisi de me tenir à l'écart de tout cela. Je crois que c'est après une réunion d'information à laquelle le juge Chopard avait convié les familles des disparus que j'ai adopté cette position : j'ai clairement eu le sentiment que le juge, compte tenu de son attitude et de ses propos, travaillerait plus efficacement s'il pouvait être à l'abri de la pression constante des médias. C'était également constamment mentionné par les juges ou les procureurs dans leurs rapports, même si, a posteriori, je pense plutôt qu'ils voyaient d'un mauvais œil que des journalistes soulignent que le travail était mal fait. Je sais bien que je ne contrôlais rien du tout mais, à titre personnel, j'ai décidé de continuer à m'imposer le silence radio.

Il y a sûrement une autre raison expliquant mon attitude : c'est également peut-être une manière de se mettre à l'écart, à l'abri, d'essayer de se cacher et de croire que tout cela n'a jamais existé.

Bien évidemment, à partir du moment où les médias avaient sous la main un tueur en série, en France, leur attention s'est concentrée sur Pierre Chanal, son enfance, sa psychologie, etc. et ils se sont désintéressés des victimes et de leurs familles.

Il faut bien comprendre jusqu'où cela allait : j'ai même vu un journaliste le 14 octobre 2003 à Reims, à qui je faisais part de mon soulagement de voir le procès enfin démarrer, même en l'absence de Pierre Chanal, qui était visiblement très déçu et répondait : « Nous n'aurons pas notre beau procès ». Pour lui et probablement beaucoup de ses confrères, un procès sans Pierre Chanal perdait beaucoup de son intérêt médiatique !

L'exemple le plus caricatural en matière de comportement des journalistes concerne l'annonce du suicide de Pierre Chanal : mes parents ont été réveillés dans la nuit par un journaliste de RTL qui cherchait visiblement à être le premier à recueillir les réactions des parties civiles, à les enregistrer et à la diffuser à l'antenne. Un moyen pour celui qui tient un scoop d'avoir un éphémère moment de gloire, au mépris de toute pudeur et sans aucune retenue.

C'est au mois de mai 2003, à l'occasion de la première tentative de procès, puis de l'annonce du report au mois d'octobre, que j'ai délibérément renoncé à cette discrétion médiatique et pris la décision de m'exprimer chaque fois qu'on m'en donnait l'occasion : ma famille et moi-même avons très mal vécu l'épisode du report du procès, constatant qu'on ne nous donnait la parole à aucun moment. Même si nous étions représentés par nos avocats, il apparaissait clairement que les parties civiles ne prenaient aucune part à cette décision de report.

Mon baptême du feu avec les médias eu finalement lieu le 15 octobre au matin, alors qu'on venait d'apprendre le suicide de Pierre Chanal. Je suis arrivé au Palais de Justice vers 8h30 et j'ai immédiatement été entouré d'une forêt de micros et de caméras. Finalement, tout s'est déroulé très simplement, il y avait pas mal de visages maintenant familiers autour de moi et ce que j'avais à dire est sorti tout simplement, spontanément, malgré l'émotion.

Je crois que j'étais à la fois très ému et en même temps détaché. En répondant aux questions que les journalistes me posaient, j'ai découvert qu'à ce moment précis, on allait changer de procès : le procès de Pierre Chanal en resterait là et, pour moi, un deuxième accusé allait maintenant le remplacer : la justice elle-même, qui devait rendre des comptes sur l'ensemble de l'affaire des disparus de Mourmelon.

Retour à la maison et nouveaux contacts avec les médias

Le voyage de retour vers Toulouse a permis de décompresser un peu et de commencer à prendre du recul. En entendant un peu plus tard les premiers reportages à la radio ou à la télévision, j'ai compris que cette pression médiatique allait cesser très rapidement, après quelques jours, dès que les journalistes se tourneraient vers de nouveaux centres d'intérêt.

Les déclarations du procureur et du Ministre de la Justice, portant uniquement sur l'origine des lames de rasoirs utilisées par Pierre Chanal pour se suicider, m'ont alors vraiment paru être un nuage de fumée pour détourner l'attention de l'ensemble de l'affaire des disparus de Mourmelon. Impossible de se satisfaire de ces explications qui éludent les vraies questions.

Sans beaucoup réfléchir, c'est à ce moment que je me suis décidé à exploiter la courte période pendant laquelle les journalistes s'intéresseraient encore à l'affaire pour communiquer le message principal que j'avais à faire passer : éviter qu'on en reste là et obtenir une enquête complète sur l'affaire pour comprendre comment un tel naufrage judiciaire avait pu se produire. J'avais bien écrit une lettre en ce sens à monsieur Perben mais il me paraissait clair que si ma démarche n'était pas relayée, tout cela serait très vite enterré.

Je crois, qu'après ma première intervention à chaud le matin du suicide de Pierre Chanal, plusieurs journalistes avaient bien compris que j'étais désormais prêt à me confier à eux. Cela a sûrement aidé et il y avait inconsciemment un échange de bons procédés : je leur fournissais de la matière à un moment où les sujets sur le procès étaient encore bienvenus et, en contrepartie, ils relayaient les messages que je cherchais à faire passer.

Cela a plutôt bien fonctionné, au moins au niveau de la presse régionale et des journaux télévisés, dans la semaine qui a suivi le procès. Par contre, je ne suis pas du tout parvenu à obtenir la publication d'un texte dans les pages « opinions » ou « débats » de la presse nationale. Le journal Le Monde, par exemple, a sûrement estimé qu'un tel débat n'était pas de son niveau.

Une de mes dernières expériences récentes est la participation à l'émission « Faites entrer l'accusé » qui a été diffusée le dimanche 26 octobre sur France 2. L'émission avait été programmée puis déprogrammée quelques jours avant le procès. Après le suicide de Pierre Chanal, Gérard Chemla a été contacté par le producteur de l'émission pour nous demander d'y participer : il avait prévu de la modifier profondément et le témoignage de victimes qui ne s'étaient pas beaucoup exprimées jusqu'au moment du procès l'intéressait beaucoup.

Ma sœur Karine et moi avons beaucoup hésité avant de répondre : il y a quelques années, il est certain que nous aurions refusé sans hésitation de nous prêter à cet exercice. Cela nous paraissait être une forme de voyeurisme, où tout est bon pour faire de l'audience. Après réflexion, nous avons finalement accepté de participer tous les deux à l'enregistrement, tout en sachant que nous n'aurions aucun contrôle de la manière dont seraient exploités nos propos. L'enregistrement s'est déroulé un matin en région parisienne dans un petit atelier d'architecte. Même si nous étions au milieu des caméras et des projecteurs, l'atmosphère des lieux incitait à se laisser aller à la confiance.

En regardant l'émission diffusée en fin de soirée, nous avons été rassurés et plutôt agréablement surpris : même si l'interview a été largement coupée, nos propos n'ont pas été dénaturés et nos messages sont bien passés. La durée de l'émission, deux heures environ, permet de présenter l'affaire de façon certes partielle mais approfondie.

Il y a eu également le sujet dans le journal de Karl Zéro, diffusée le 9 novembre 2003 sur Canal Plus. Les millions de téléspectateurs qui ont suivi ces deux reportages doivent être convaincus que la justice n'a pas fait son travail dans cette affaire. J'espère que quelques personnes au ministère de la justice ont également ce sentiment...

Pour ne pas en rester là...

Le Ministre de la Justice avait lancé mercredi 15 octobre 2003 deux enquêtes administratives pour déterminer dans quelles conditions Pierre Chanal avait pu mettre fin à ces jours. Il a annoncé vendredi 17 octobre que «la lame que Pierre Chanal a utilisée pour se suicider ne provenait pas du paquetage qui venait de la prison de Fresnes ». Les déclarations des différents responsables donnent clairement l'impression que chacun cherche à se dédouaner et à botter en touche. On continuait de noyer le poisson...

On a également appris jeudi 4 novembre 2003 que Pierre Chanal avait probablement caché les lames de rasoirs, obtenues à Fresnes, sous le pansement de sa perfusion.

Ce dernier "rebondissement", après l'hypothèse de l'étiquette du pantalon puis de l'appareil dentaire, est un peu à l'image de l'ensemble de la procédure :

- beaucoup d'agitation,
- peu de résultats,
- rien d'utile pour les victimes...

C'était nécessaire d'essayer de savoir comment Pierre Chanal s'est procuré ces lames de rasoir mais cela avait une portée très insuffisante.

Au-delà de cette enquête sur le dernier rebondissement de cette affaire qui dure pour certaines des victimes depuis plus de 20 ans, il me semble qu'une décision courageuse serait de lancer une enquête beaucoup plus large sur l'ensemble de la procédure, sa longueur excessive et ses errances, les fautes professionnelles de magistrats et le mépris des victimes affiché par l'institution judiciaire.

Le travail que j'ai entrepris avec la création du site www.disparusdemourmelon.org va dans ce sens.

J'ai écrit le 16 octobre à monsieur Dominique Perben pour réclamer cette enquête complète. A la suite de cette lettre, j'ai été reçu mardi 4 novembre 2003 par monsieur Jean-Claude Müller, conseiller pour les affaires pénales.

En novembre, j'ai été écouté très attentivement mais aucun engagement ni échéance ne m'a été donné concernant ma requête.

Aujourd'hui en mars 2004, plus de 5 mois après le procès raté, j'ai l'impression qu'on s'est moqué de moi : il y a toujours une bonne raison pour me dire que la décision est reportée, qu'il y a des urgences à traiter. Le mépris continue...

Quelles sont les motivations pour lancer une telle procédure ? Ne faut-il pas s'en tenir là, faire son deuil et clore définitivement cette triste affaire ?

Je ne crois pas, pour deux raisons :

La première raison concerne directement les familles des victimes : l'enquête que je demande montrerait sûrement que cette procédure judiciaire est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Elle pourrait peut-être même montrer que certaines disparitions auraient été évitées si les premières plaintes avaient été prises au sérieux.

La Gendarmerie et la Justice se sont limitées à l'explication de désertion pour les appelés du contingent. Dans le cas de mon frère, il a fallu plusieurs mois pour que mes parents obtiennent l'ouverture d'une information judiciaire : les autorités parlaient de fugue, contre toute évidence.

Maître Gérard CHEMLA et Vincent DURTETTE, avocats de ma famille et de six autres des huit familles de disparus, ont déclaré mercredi 15 : «La justice a été dans cette affaire aussi mauvaise qu'elle a pu être bonne. Il y a eu de très mauvais juges d'instruction, qui n'ont rien fait ou mal fait leur travail, et il y en a eu de bons qui ont fait ce qu'ils ont pu ».

Cette formulation est politiquement correcte mais, si quelqu'un faisait l'effort de reprendre l'ensemble du dossier et l'historique de l'enquête, il constaterait qu'il y a beaucoup plus de mauvais que de bon.

Ainsi, je demande des comptes, avec au moins trois motifs sérieux qui justifient une enquête voire une procédure pour faute lourde ou délais déraisonnables :

1) le *décal excessif pour reconnaître une origine criminelle aux disparitions*. L'armée, en cherchant à protéger son image, a joué ici un rôle aggravant considérable : l'association à laquelle appartenait mon frère était en discussion depuis plusieurs mois pour utiliser le terrain de Mourmelon en juillet et août 85. A aucun moment on ne les a alertés sur les disparitions précédentes, ni déconseillé aux jeunes de faire du stop.

Il a fallu une énergie colossale de mes parents pour obtenir l'ouverture d'une procédure judiciaire. Je crois que s'ils n'avaient été épaulés par les démarches de l'ANSTJ et du CNES, qui ont utilisé tous les relais et les moyens d'intervention à leur disposition, cette procédure n'aurait peut-être jamais abouti. Est-ce que cela veut dire que la justice ne fonctionne pas avec le même empressement selon les catégories socioprofessionnelles et les relations ?

2) *L'insuffisance de moyens ou surtout l'absence de continuité des moyens pour mener l'instruction* (10 juges!).

3) *Les négligences et les fautes des magistrats en charge du dossier* (pertes de scellés, libération de Chanal et restitution de biens pouvant constituer des éléments à charge). Dans ce domaine, la situation particulière de l'affaire O'Keefe instruite dans un premier temps à Amiens est édifiante. Dans son ordonnance de renvoi, le juge Chapard mentionne explicitement le "sommeil" du juge d'Amiens... Un de mes regrets est que le juge Marrien, en charge de l'affaire O'Keefe avant la jonction des dossiers, ait finalement pu échapper à venir s'expliquer à la barre.

A titre d'illustration, j'ai en mémoire au moins quatre documents officiels qui illustrent ce parcours du combattant :

a) Après les 3000 francs exigés pour accepter la plainte de mes parents, la demande d'un complément de consignation (mars 1988) pour "faire face au frais nécessités pour poursuivre l'information".

b) Un courrier de mes parents qui remercie le procureur « parce que l'enquête n'est pas arrêtée »! (juin 88).

c) un courrier de nos avocats qui s'étonnent que, dans ses conclusions pour la commission d'indemnisation des victimes, le procureur affirme que le caractère criminel des disparitions n'est pas prouvé (novembre 1995, plus de dix années après la disparition de mon frère et alors que Pierre Chanal est désigné comme le principal suspect).

d) deux arrêts de la chambre d'accusation de Reims, en juillet et août 94, à quinze jours d'intervalle, contradictoires (maintien en détention puis libération de Pierre Chanal) avec des attendus étonnants...

etc., etc.

Ces quelques exemples, au-delà de l'anecdote ponctuelle, contribuent à illustrer le besoin d'une enquête sur l'ensemble de la procédure.

On évoque beaucoup actuellement le fameux droit des victimes, très directement lié à la notion de présomption d'innocence.

Les victimes, comme les accusés, ont droit à un procès dans un délai raisonnable.

S'il s'avérait que le ministère de la justice ne donne aucune suite à ma requête, j'ai l'intention de demander à mes avocats de saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme sur l'ensemble de cette procédure.

La seconde raison a une autre portée : elle concerne la nécessité, pour qu'une institution fonctionne bien et s'améliore continuellement, qu'elle accepte de se faire évaluer. Dans le cas de la Justice, l'évaluation est faite par les pairs. Le risque est alors que l'institution n'ose pas procéder à une évaluation honnête pour protéger sa propre image.

Au mois de mai 2003, le procureur Chauv a justifié à Reims le report du procès pour « protéger l'image de la justice ». Etait-ce un argument que pouvaient entendre les parties civiles ?

Est-ce que la Justice peut rester indépendante si un tel naufrage judiciaire ne fait pas au moins l'objet d'une évaluation complète et publique, d'une identification des responsabilités et n'entraîne aucune sanction ? Etre indépendant veut dire également assumer ses responsabilités et rendre des comptes. D'autres exemples récents, comme l'affaire Allègre à Toulouse, montrent qu'il faut ouvrir ce débat. Une belle démonstration d'indépendance serait que l'institution judiciaire lance elle-même ce chantier.

Je n'accepte pas que l'on puisse refermer ce dossier des disparus de Mourmelon et le classer définitivement en le passant par pertes et profits. Il faut que l'institution judiciaire ait le courage de se pencher sur son propre fonctionnement, pour éviter que ce genre de situation puisse se reproduire.

Le cas échéant, une mission d'enquête parlementaire pourrait être mise en place : il y a réellement matière à lancer une enquête sur le sujet, et les problèmes soulevés dépassent largement le cas particulier de l'affaire des disparus de Mourmelon.

Pour mémoire, mes parents avaient déjà sollicité en 1995, 10 ans après les faits, le Président de la République pour qu'il consulte le Conseil Supérieur de la Magistrature sur le déroulement de l'instruction depuis 1985. A l'époque, le Président de la République avait refusé de donner suite à cette demande, au motif que cette instance ne pouvait être saisie que pour les questions d'indépendance de la Justice.

Je prétends que l'affaire des disparus de Mourmelon pose bien le problème de l'indépendance de la Justice si elle ne sait pas mettre en place les garde-fous efficaces pour que ce type d'échec ne se reproduise pas.

En ce qui me concerne, j'ai deux enfants de 12 et 16 ans, qui vont à l'école et qui suivent, entre autres, des cours d'éducation civique. Comment pourrais-je sérieusement continuer à leur enseigner d'avoir confiance dans la Justice de leur pays si on en restait là ?

Est-ce la fin de l'affaire des disparus des Mourmelon ?

Le suicide de Pierre Chanal a entraîné automatiquement l'extinction de l'action publique. C'est équivalent à un non-lieu général pour toutes les victimes. Est-ce qu'il ne s'est vraiment rien passé ?

Quelle réparation, quel droit pour les victimes : comme dans le cas où les auteurs d'actes criminels sont déclarés mentalement irresponsables, ne faut-il pas changer les choses et faire évoluer la loi.

Même s'il n'y a pas de procès à proprement parler, un simple exposé public des faits, comme cela a été amorcé pendant le premier jour d'audience le 14 octobre 2003, était très salubre pour les parties civiles. N'était-il pas possible de procéder au moins à l'audition des experts et des enquêteurs, à la lecture de leurs rapports ?

En l'absence des corps des disparus, cette démarche aurait au moins apporté aux familles un minimum d'explications et leur aurait permis, dans une certaine mesure, de faire leur deuil.

Dans une moindre mesure, c'est également un besoin que j'ai ressenti chez toutes les personnes qui se sont investies dans cette affaire.

Tous les professionnels, qu'ils soient enquêteurs, médecins, experts, magistrats ou avocats impliqués dans cette affaire, ont ainsi durablement sur la conscience ou sur le cœur un poids énorme : celui de n'avoir rien pu faire pour découvrir la vérité, pour provoquer un changement dans l'attitude de Pierre Chanal.

C'est flagrant dès qu'on discute quelques minutes avec les personnes concernées. J'ai particulièrement ressenti cela en discutant avec le docteur Sylverberg à Reims au mois d'octobre : le matin du suicide de Pierre Chanal, il m'a confié : « J'ai le sentiment d'avoir raté quelque chose ».

Je me suis posé très sérieusement la question de savoir si on pouvait organiser un « procès » de ce genre, en tentant de reconstituer ce qui aurait dû se dérouler devant la Cour d'Assises : l'audition des experts, des témoins, des avocats de la défense et des parties civiles, le réquisitoire du procureur (apparemment cela a déjà été fait dans le passé, par exemple dans le cas de Lee Harvey Oswald, assassiné avant d'être jugé par le meurtre de J. F. Kennedy). J'y ai renoncé parce que cela ne m'a paru très faisable avec les moyens dont nous disposons.

Mais, d'une manière ou d'une autre, je reste convaincu que le procès des disparus de Mourmelon aura lieu, sur la place publique plutôt que dans le cadre d'une Cour d'Assises. C'est probablement cela qui est le véritable échec de la justice dans toute cette affaire. Et, cette fois-ci, il y aura bien deux accusés.

On a commencé à le vérifier avec les premiers livres publiés sur l'affaire. Il y en aura d'autres, défendant les différents points de vue, plus ou moins sérieusement. Il y aura de nouveaux « scoops » de certains journalistes, soucieux de continuer à exploiter le filon.

Après l'épisode d'octobre 2003, j'ai écrit ce témoignage pour tenter de mettre au clair tout ce que j'ai pu éprouver depuis 1985.

Aujourd'hui, l'attitude adoptée par la justice, le non-lieu général, est la pire et la plus douloureuse des solutions. Je pense à mes parents et j'espère que les initiatives que j'ai prises depuis la fin du procès pour que ce dossier ne tombe pas définitivement aux oubliettes pourront leur apporter un peu de réconfort.

Gil DENIS

Frère de Patrice, assassiné en août 1985